

ANNEXE 11

VILLE DE NEGREPELISSE

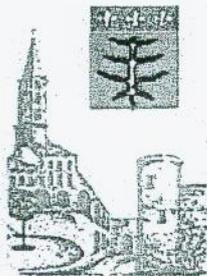
(82800)

Envoyé en préfecture le 13/12/2012

Reçu en préfecture le 13/12/2012

Fiché le

DEPARTEMENT
DE
TARN-ET-GARONNE



ARRETE PLU/EP-2012/01

Prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de NEGREPELISSE

LE MAIRE

Jean-Claude DUPUIS dossier n° E12000222/31

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-10 et R 123-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.10,

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et la protection de l'environnement, et le décret modifié n°85-453 du 23 avril 1985,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25/05/2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme,

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 28/02/2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du PLU en date du 26/06/2012,

Vu les pièces du dossier de révision du P.L.U. soumis à l'enquête publique et comprenant les avis des personnes publiques consultées,

VU l'avis de l'Etat sur l'évaluation environnementale en date du 29/10/2012,

Vu l'ordonnance en date du 13/07/2012 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse désignant Monsieur **DUPUIS Jean-Claude** demeurant 42 rue de la Solidarité - 82200 MOISSAC en qualité de commissaire-enquêteur ;

ARRETE

Article 1^{er}

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NEGREPELISSE pour une durée 33 jours à compter du lundi 14 janvier 2013 jusqu'au vendredi 15 février 2013 inclus.

Article 2

Monsieur **DUPUIS Jean-Claude**, domicilié 42 rue de la Solidarité - 82200 MOISSAC a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

ANNEXE 11

Envoyé en préfecture le 13/12/2012

Reçu en préfecture le 13/12/2012

Affiché le 14/12/2012

Jean-Claude DUPUIS dossier n° E12000222/31

Article 3

Les pièces du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme seront tenues en mairie de NEGREPELISSE à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours habituels d'ouverture de la mairie de **8 heures à 12 heures** et de **13 heures à 17 heures**.

Article 4

Le registre coté, paraphé et ouvert par le commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Les intéressés pourront y consigner leurs observations ; Ils pourront aussi les adresser par écrit en mairie de NEGREPELISSE au commissaire-enquêteur, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Article 5

Les :

- Lundi 14 janvier 2013 – de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures
- Vendredi 1^{er} février 2013 – de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures
- Vendredi 15 février 2013 – de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures

le commissaire enquêteur recevra à la mairie de NEGREPELISSE les déclarations des habitants intéressés.

Article 6

Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux : LA DEPECHE DU MIDI et le PETIT JOURNAL DU TARN-ET-GARONNE, diffusés dans le département, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit (8) jours premiers jours de celle-ci. L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la commune. Avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en mairie et sur l'ensemble des panneaux d'affichage public.

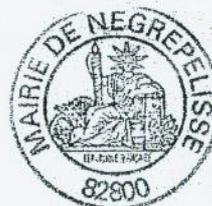
Article 7

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteurs. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre. Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Maire communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur au Préfet de Tarn-et-Garonne et au Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de NEGREPELISSE.

Fait à Nègrepelisse, le 22 novembre 2012



LE MAIRE

J. CAMBON

Annexe 12

Liste des services ayant répondu au projet de révision du PLU arrêté le 26 juin 2012

N°12 : lettre du centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées en date du 3 août 2012

N°13 : lettre du syndicat départemental d'énergie de Tarn et Garonne en date du 22 août 2012

N°14 : lettre du président de la chambre de commerce et d'industrie de Montauban et de Tarn et Garonne en date du 25 septembre 2012

N°15 : lettre du préfet de Tarn et Garonne/direction départementale des territoires en date du 4 octobre 2012

N°16 : lettre de la direction départementale des territoires/service de l'économiste agricole et rurale en date du 4 octobre 2012

N°17 : lettre de la direction départementale des territoires/service connaissance, observations, planification, études en date du 4 octobre 2012

N°18 : avis consultatif du syndicat mixte du SCoT de l'agglomération de Montauban en date du 2 octobre 2012

N°19 : bordereau d'envoi de la mairie d'Albias en date du 11 octobre 2012

N°21 : lettre de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement au préfet de Tarn et Garonne en date du 18 octobre 2012 pour préparation de l'avis de l'autorité environnementale

N°22 : lettre du directeur départemental des libertés publiques et des collectivités locales en date du 8 novembre 2012

N°23 : extrait du registre des délibérations du conseil général de Tarn et Garonne en date du 29 octobre 2012 publiée le 15 novembre 2012.

VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)

ANNEXE 13

COMMUNE DE NEGREPELISSE

Enquête Publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme(PLU)

Par arrêté du 22 novembre 2012

Le Maire de NEGREPELISSE a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur DUPUIS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier au 15 février 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- Lundi 14 janvier 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 1^{er} février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 15 février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pendant la durée de l'Enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.



LE MAIRE

J. CAMBON

Jean-Claude DUPUIS dossier n° E12000222/31

ANNEXE 14

COMMUNE DE NÈGREPELISSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision
du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 22 novembre 2012, le maire de NÈGREPELISSE a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur DUPUIS a été désigné par le président du Tribunal administratif de TOULOUSE comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier au 15 février 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les: **lundi 14 janvier 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; vendredi 1^{er} février 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; vendredi 15 février 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (mairie de NÈGREPELISSE, 5, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 60051, 82800 NÈGREPELISSE).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le maire, J. CAMBON.

COMMUNE DE
NÈGREPELISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 22 novembre 2012

Le Maire de NÈGREPELISSE a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur DUPUIS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier au 15 février 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les:

- Lundi 14 janvier 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 1^{er} février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 15 février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pendant la durée de l'Enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (MAIRIE DE NÈGREPELISSE - 5 place de l'Hôtel de Ville - BP 60051 - 82800 NÈGREPELISSE).

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

LE MAIRE
J. CAMBON

Le Petit Journal
Mardi 8 janvier 2013

COMMUNE DE
NÈGREPELISSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision du Plan
Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté du 22 novembre 2012

Le Maire de NÈGREPELISSE a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur DUPUIS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier au 15 février 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les:

- Lundi 14 janvier 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 1^{er} février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
- Vendredi 15 février 2013 de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Pendant la durée de l'Enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (MAIRIE DE NÈGREPELISSE - 5 place de l'Hôtel de Ville - BP 60051 - 82800 NÈGREPELISSE).

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

LE MAIRE
J. CAMBON

Le Petit Journal
Jeudi 17 janvier 2013

LA DÉPÊCHE DU MIDI . Jeudi 20 décembre 2012.

COMMUNE DE NÈGREPELISSE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision
du Plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté du 22 novembre 2012, le maire de NÈGREPELISSE a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme.

A cet effet, Monsieur DUPUIS a été désigné par le président du Tribunal administratif de TOULOUSE comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 14 janvier au 15 février 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie

les: **lundi 14 janvier 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; vendredi 1^{er} février 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures; vendredi 15 février 2013, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures.**

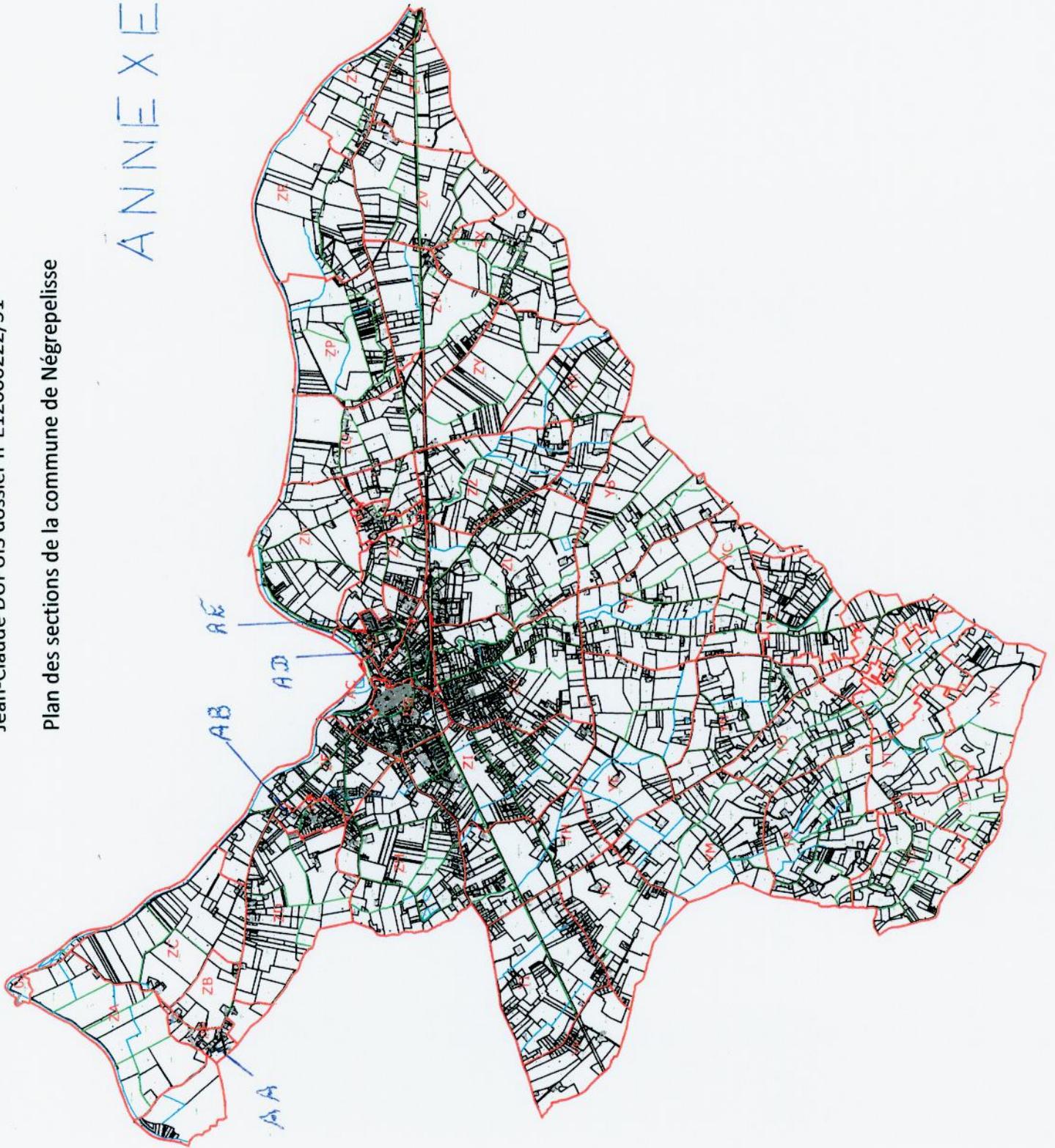
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique (mairie de NÈGREPELISSE, 5, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 60051, 82800 NÈGREPELISSE).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

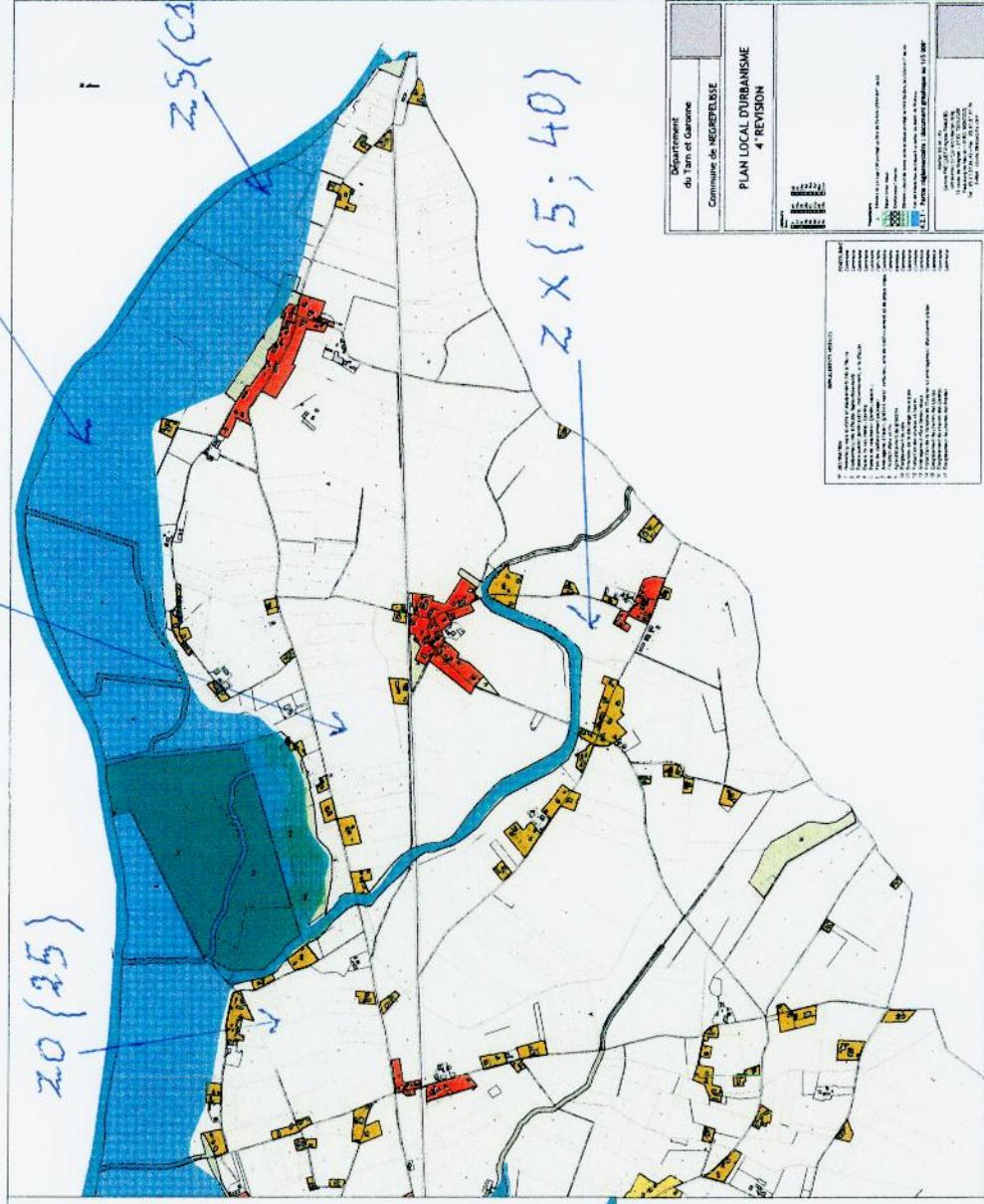
Le maire, J. CAMBON.

LA DÉPÊCHE DU MIDI . Mardi 8 janvier 2013.

ANNEXE 15



Annexe 16a : positionnement géographique des observations (secteur et numéro d'observation)



Department of Yarn and Gasone
Commune de NEGREPELSE
PLAN LOCAL D'URBANISME
4 REVISION

1.1.1. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000^e

1.1.2. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000^e

1.1.3. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000^e

1.1.4. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000^e

1.1.5. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000^e

1.1.6. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000^e

1.1.7. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000^e

1.1.8. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000^e

1.1.9. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000^e

1.1.10. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000^e

1.1.11. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000^e

1.1.12. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000^e

1.1.13. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000^e

1.1.14. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000^e

1.1.15. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000^e

1.1.16. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000^e

1.1.17. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000^e

1.1.18. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000^e

1.1.19. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000^e

1.1.20. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000^e

1.1.21. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000^e

1.1.22. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000^e

1.1.23. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000^e

1.1.24. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000^e

1.1.25. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000^e

1.1.26. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000^e

1.1.27. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000^e

1.1.28. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000^e

1.1.29. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000^e

1.1.30. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000^e

1.1.31. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000^e

1.1.32. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000^e

1.1.33. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000^e

1.1.34. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000^e

1.1.35. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000^e

1.1.36. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000^e

1.1.37. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000^e

1.1.38. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000^e

1.1.39. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000^e

1.1.40. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000^e

1.1.41. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000^e

1.1.42. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000^e

1.1.43. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000^e

1.1.44. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000^e

1.1.45. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000^e

1.1.46. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000^e

1.1.47. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000^e

1.1.48. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000^e

1.1.49. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000^e

1.1.50. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000^e

1.1.51. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000^e

1.1.52. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000^e

1.1.53. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.54. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.55. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.56. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.57. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.58. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.59. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.60. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.61. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.62. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.63. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.64. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.65. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.66. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.67. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.68. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.69. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.70. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.71. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.72. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.73. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.74. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.75. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.76. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.77. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.78. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.79. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.80. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.81. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.82. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.83. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.84. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.85. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.86. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.87. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.88. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.89. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.90. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.91. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.92. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/10 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.93. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/20 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.94. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/50 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.95. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/100 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

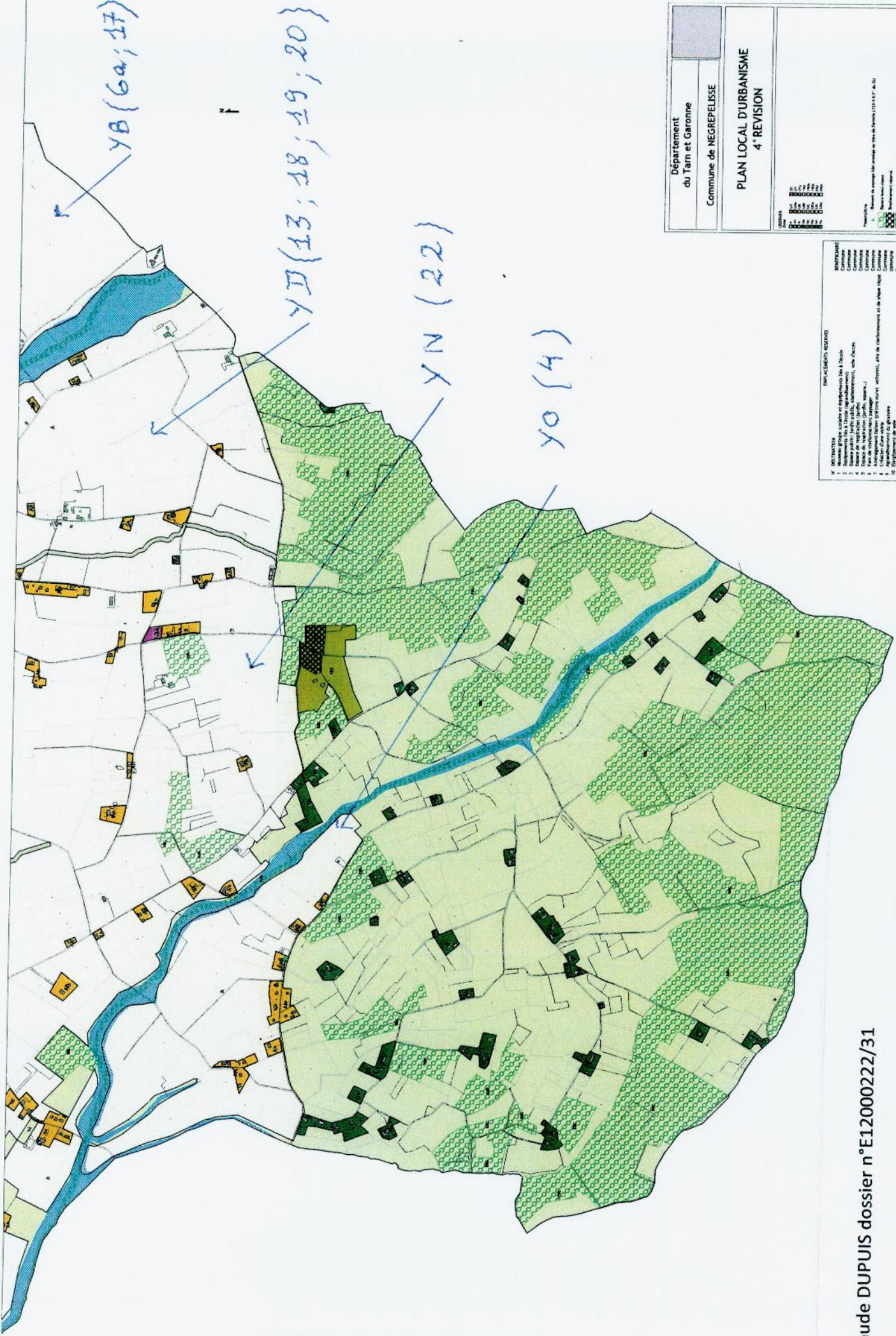
1.1.96. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/200 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.97. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/500 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.98. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/1 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.99. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/2 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e

1.1.100. Carte réglementaire - Document d'urbanisme au 1/5 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000^e



Jean-Claude DUPUIS dossier n°E12000222/31

Annexe 16e : positionnement géographique des observations (secteur et numéro d'observation)

EMPLACEMENTS RESERVES	
1	Centres de services et équipements de base
2	Centres de services de proximité
3	Centres de services de proximité
4	Centres de services de proximité
5	Centres de services de proximité
6	Centres de services de proximité
7	Centres de services de proximité
8	Centres de services de proximité
9	Centres de services de proximité
10	Centres de services de proximité
11	Centres de services de proximité
12	Centres de services de proximité
13	Centres de services de proximité
14	Centres de services de proximité
15	Centres de services de proximité
16	Centres de services de proximité
17	Centres de services de proximité

Département du Tarn et Garonne Commune de NEGREPELISSE	PLAN LOCAL D'URBANISME 4° REVISION	
4.2.1 - Partie réglementaire : document graphique au 1/5 000°		
23, rue de la République - 81100 NEGREPELISSE Téléphone : 05 63 48 12 34 - Fax : 05 63 48 12 35 Email : contact@negrepelisse.fr		